



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 9 décembre 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Affine Lwalalika.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaicha
Reine Bombo-Allara
Lurette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon

Sylvain Joly
Sylvain Lambert
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-251209-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-251209-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- CO-251209-8.12 intitulé *Demande d'inscription de bâtiments répertoriés par la Ville de Longueuil à l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale de l'agglomération de Longueuil*

- CO-251209-8.23 intitulé *Approbation d'une entente pour la gestion des chalets Carillon et Jean-de-Lalande et de prêt de locaux*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-1.3**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-251209-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2025 à 16 h 04 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 NOVEMBRE 2025**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 novembre 2025 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-251209-2.1****DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL INTERCULTUREL (SD-2025-1575)**

Il est proposé de désigner les personnes élues suivantes, à titre de membres du Conseil interculturel, jusqu'au terme de leurs mandats comme conseillère municipale :

- 1° Nathalie Delisle;
- 2° Chrep Lok.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.2**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (SD-2025-1563)**

Il est proposé de désigner les personnes élues suivantes, à titre de membres du Comité consultatif sur l'environnement, jusqu'au terme de leurs mandats comme conseillère et/ou conseiller municipal :

1° Sylvain Lambert;

2° Chrep Lok.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.3**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SD-2025-1574)**

Il est proposé de désigner les personnes élues suivantes, à titre de membres du Comité consultatif sur le développement économique, jusqu'au terme de leurs mandats comme conseiller municipal :

1° Sylvain Joly;

2° Jonathan Tabarah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.4**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL (SD-2025-1566)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes, membres du conseil d'administration de La fête du livre et de la lecture de Longueuil, pour un mandat de deux ans :

1° Sophie Paquette;

2° Florent Sabourin-Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.5**DISPENSE À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE PRODUIRE UN RAPPORT ANNUEL (SD-2025-1838)**

Il est proposé de dispenser la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement de produire le rapport annuel 2025, conformément à l'article 27 des *Règles régissant les commissions du conseil ordinaire*, alors en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.6**MODIFICATION DES RÈGLES RÉGISSANT LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES (SD-2025-2100)**

Il est proposé de modifier les articles 3 et 11 des Règles régissant la Commission des affaires réglementaires et politiques locales, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2025-2100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.7**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2025-2066)**

Il est proposé :

1° de désigner les personnes suivantes, membres du Comité de toponymie pour une période de deux ans :

1.1° Lysa Belaicha, conseillère municipale;

1.2° Reine Bombo-Allara, conseillère municipale;

2° de désigner Lysa Belaicha, présidente de ce Comité pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-2.8**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

CO-251209-2.9**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION D'UN DON, D'UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'UN AUTRE AVANTAGE DONT LA VALEUR EXCÈDE 75 \$ FAITES PAR DES ÉLUS (SD-2025-2331)**

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage dont la valeur excède 75 \$, faites par des élus depuis le dernier dépôt en date du 3 décembre 2024.

CO-251209-2.10**DÉTERMINATION DU JOUR ET DE L'HEURE DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES (SD-2025-2337)**

Il est proposé de déterminer que la Commission des affaires réglementaires et politiques locales siège les mercredis à 13 h, dans la mesure où il y a des dossiers à présenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-251209-4.1****AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024 (SD-2025-2124)**

Il est proposé d'affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2024, de la manière suivante :

- 1° 4,8 M\$ au fonds de voirie;
- 2° 4,1 M\$ au fonds de développement immobilier;
- 3° 0,9 M\$ au fonds d'assurances;
- 4° 0,2 M\$ au fonds d'infrastructures et grands projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-4.2**AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2025-2206)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 11 novembre 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 3 575 083 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-4.3**AUTORISER LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2025 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2025-2143)**

Il est proposé d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2025 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs aux titres de sites contaminés, sur la mise hors

service des immobilisations, sur les avantages sociaux futurs et sur les règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-4.4

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS (SD-2025-2211)

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à La grande guignolée des médias de la Rive-Sud (Montréal), à l'occasion de sa 25e édition, afin de soutenir les comptoirs alimentaires et offrir des denrées alimentaires durant la période des fêtes et dans les mois qui suivent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-4.5

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (SD-2025-2189)

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 10 novembre 2025, au montant de 44 560 100 \$, relevant d'une compétence locale, à RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.

CO-251209-4.6

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS GÉNÉRAL AU FINANCEMENT DES DÉPENSES AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CO-2023-1223 (SD-2025-2286)

Il est proposé d'affecter une somme de 7 270 256,37 \$ en provenance du fonds général au financement des dépenses du *Règlement CO-2023-1223 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-4.7

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (SD-2025-2130)

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport Montérégie, dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés, d'un montant de 9 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, provenant du fonds *En Montérégie, on bouge!*, et visant la continuité du projet à la recherche-action Marcher pour se déplacer, Bienfait et Défis pour nos Aînés (MABIDA), afin de créer des groupes de marche et

de doter de matériel les personnes âgées présentant des limitations de mobilité, ainsi que d'offrir des ateliers loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-251209-6.1

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2025-2080)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 268 947,17 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre de la réfection future de l'avenue Victoria, entre la rue Saint-Louis (route 112) et la rue Regina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.2

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2025-2184)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 249 242,01 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la production des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et l'accompagnement durant les travaux de réaménagement du parc Immaculée-Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2025-1793)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 227 407,76 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la production des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et l'accompagnement durant les travaux de réaménagement du parc Jean-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-018 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (CONTRAT 3) (SD-2025-1682)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 556 805,84 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-018 pour la fourniture de services professionnels en architecture (contrat 3), requise pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour la rénovation de la piscine Laurier, située au 2095, rue Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.5**RÉSILIATION DU CONTRAT LONG-25-0052 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS ET FOSSÉS (SD-2025-2040)**

Il est proposé de résilier le contrat LONG-25-0052 pour l'exécution de travaux de fauchage des terrains vacants et fossés, adjugé à Lavage solution inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0256 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRÉPARATION DES SURFACES DES DÉPÔTS À NEIGE MARIE-VICTORIN, DU TREMBLAY ET ARMAND-FRAPPIER (SD-2025-1847)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0256 pour l'exécution de travaux d'entretien et de préparation des surfaces des dépôts à neige Marie-Victorin, Du Tremblay et Armand-Frappier, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Pier-Teck construction inc., pour un montant de 1 669 735,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0285 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION D'ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (SD-2025-2044)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0285 pour l'exécution de travaux de réparation d'éléments d'aménagement paysager, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2030, au plus bas soumissionnaire conforme, 6701400 Canada inc., faisant affaires sous le nom Les terrassements Atlantico, pour un montant de 541 647,23 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0295 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 1 (CONTRAT 2025-TP447-1) (SD-2025-2018)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0295 pour la fourniture de services de remorquage pour les opérations de déneigement du secteur 1 (contrat 2025-TP447-1), pour une période jusqu'au 30 avril 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, 9352-8818 Québec inc., faisant affaires sous le nom Remorquage 221, pour un montant de 447 022,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0306 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'EXCAVATION HYDRAULIQUE ET PNEUMATIQUE DES BOÎTES DE SERVICES ET DES BOÎTIERS DE VANNE (SD-2025-1986)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0306 pour l'exécution de travaux d'excavation hydraulique et pneumatique des boîtes de services et des boîtiers de vanne, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, 9363-9888 Québec inc., faisant affaires sous le nom Sanivac Montréal, pour un montant de 198 487,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0366 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DE MATÉRIAUX ET DE SOLS RÉCUPÉRÉS DANS DIVERS SITES DE TRANSBORDEMENT (SD-2025-2120)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0366 pour la fourniture de services de chargement, transport et disposition de matériaux et de sols récupérés dans divers sites de transbordement, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Loiselle inc., pour un montant de 4 556 705,87 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0375 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE (CONTRAT 1) (SD-2025-2208)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0375 pour la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau (contrat 1), pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des

offres, Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaires sous le nom 005-Eurofins EnvironeX pour un montant estimé à 360 424,72 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0232 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC DE L'ÉGLISE (SD-2025-2119)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0232 pour l'exécution de travaux de réaménagement du terrain de baseball du parc de l'Église, au plus bas soumissionnaire conforme, Lanco aménagement inc., pour un montant de 817 449,26 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0308 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DE TENNIS, DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉ EN TENNIS ET DE L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC CATHERINE-PRIMOT 2026-2027 (SD-2025-1264)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0308 pour la fourniture de services professionnels pour la gestion des activités de tennis, de camps de jour spécialisé en tennis et de l'entretien des terrains de tennis du parc Catherine-Primot, pour une période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au seul soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, lequel est conforme, Quarante-Zéro inc., pour un montant de 710 074,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.14

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0379 POUR LES ACQUISITIONS 2026 DES DOCUMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES (SD-2025-0935)

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0379 pour les acquisitions 2026 des documents dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques autonomes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, à Librairie Le Fureteur, pour un montant estimé à 189 225,66 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.15

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0387 POUR LES ACQUISITIONS 2026 DES DOCUMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES (SD-2025-0932)

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0387 pour les acquisitions 2026 des documents dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques autonomes, à Librairie Alire inc., pour un montant estimé à 585 187,07 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.16**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0428 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'OPÉRATION DU TERRAIN DE BASEBALL ET BÂTIMENTS DE SERVICE PAUL-PRATT (SD-2025-1991)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0428 pour la fourniture de services d'opération du terrain de baseball et bâtiments de service Paul-Pratt, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, à Ducs de Longueuil 97 inc., pour un montant de 141 743 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.17**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0444 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COURTAGE POUR LE CAMIONNAGE DE NEIGE EN VRAC (SD-2025-2216)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0444 pour la fourniture de services de courtage pour le camionnage de neige en vrac, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026, avec rémunération des abonnés au taux horaire prévu à la version en vigueur, à la date des services, au recueil des tarifs de transport de neige et glace du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la région 06, à Poste de camionnage en vrac Région 06 inc., pour un montant estimé à 1 783 869,32 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-6.18**CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT LONG-24-0141 POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA GESTION DES CONTENEURS TRANSROULIERS ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2025-1597)**

Il est proposé de consentir à la cession du contrat LONG-24-0141 pour la fourniture, le transport et la gestion des conteneurs transrouliers avec Excavations Vidolo limitée et GFL Environmental inc., et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-251209-7.1**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE
DU LOT 2 632 961 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-1974)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre de la propriétaire de l'immeuble situé au 776, rue Cartier, d'acheter une partie du lot 2 632 961 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie de 34,6 m², au montant de 4 575,85 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division activités et transactions immobilières du 3 novembre 2025 et acceptée par l'acheteuse le 5 novembre 2025;

2° de retirer la partie du lot 2 632 961 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-7.2**ACQUISITION DU LOT 2 669 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES (SD-2025-2091)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'acquisition du lot 2 669 768 du cadastre du Québec, soit une portion de la Grande Allée, lequel lot est ouvert à la circulation publique depuis au moins dix ans et a été exempté de taxes durant cette même période, le tout conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

2° de mandater la Direction du greffe pour accomplir les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-7.3**AVIS D'APPROBATION DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION
MODIFIÉE ET APPROBATION DU PREMIER AMENDEMENT À LA
PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LES LOTS 3 850 347 ET
4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-2198)**

Il est proposé :

1° d'approuver le premier amendement à la promesse de vente intervenue avec Les Placements Vinn Ltée portant sur les lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec, lequel a pour objet de fixer au 19 décembre 2025 la date pour approuver l'étude de caractérisation modifiée et d'ajouter 2 mois supplémentaires au délai relatifs à l'achèvement des travaux de réhabilitation de la Parcelle B;

2° d'autoriser la signature et l'émission de l'avis d'approbation relatif à l'étude de caractérisation modifiée, incluant le plan de réhabilitation, transmise par Les Placements Vinn Ltée à la Ville le 26 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-7.4

APPROBATION DE LA PREMIÈRE CONVENTION D'AMENDEMENT MODIFIANT L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES SUR LE LOT 6 632 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2025-2235)

Il est proposé :

1° d'approuver la première convention d'amendement modifiant l'accord-cadre avec Mission Unitaînés concernant la construction de logements abordables destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles ou modestes, sur le lot 6 632 483 du cadastre du Québec, laquelle a pour objet de modifier le moment de la cession finale au parachèvement des travaux et de prévoir la cession finale au cessionnaire désigné, Résides-H;

2° d'autoriser l'affectation de la somme de 287 128 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de la Ville afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation d'un projet d'habitation élaboré par Mission Unitaînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-251209-8.1

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2025-1324 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE JOSEPH-WILLIAM-GENDRON, SITUÉE AU 3224, RUE WINDSOR ET DU STATIONNEMENT DU PARC JOSEPH-WILLIAM-GENDRON, SITUÉ AU 3222, RUE WINDSOR ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2025-2109)

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2025-1324 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Joseph-William-Gendron, située au 3224, rue Windsor et du stationnement du parc Joseph-William-Gendron, situé au 3222, rue Windsor et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

CO-251209-8.2

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2025-1316 (SD-2025-2042)

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2025-1316 imposant des taxes spéciales afin de renflouer le fonds général à la suite de dépenses relatives à des travaux d'infrastructures municipales dans le*

développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4, pour les secteurs visés par l'article 2, l'article 3 et l'article 4 de ce règlement.

CO-251209-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UN SERVICE DE CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES (SD-2025-1928)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Velox natation concernant les modalités d'utilisation de différents lieux aux fins de la réalisation d'un service de camps de jour thématiques, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.4

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (SD-2025-2026)

Frédéric Barbeau donne un avis de motion qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, sera présenté.

CO-251209-8.5

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1328 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (SD-2025-2026)

Il est proposé d'adopter le projet de *Règlement CO-2025-1328 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*.

Proposition technique

Carl Lévesque, appuyé par Frédéric Barbeau, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été adopté soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.6

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2025-2031)

Lysa Belaïcha donne un avis de motion qu'un règlement modifiant *le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*, sera présenté.

CO-251209-8.7**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2025-2031)**

Lysa Belaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1335 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*.

CO-251209-8.8**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-950 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE (SD-2025-2214)**

Marie-Michèle Drolet donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie*, sera présenté.

CO-251209-8.9**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-950 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE (SD-2025-2214)**

Marie-Michèle Drolet procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1336 modifiant le Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie*.

CO-251209-8.10**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2025-2191)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1309 modifiant le règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.11**APPUI À LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF SUR LE LOT 2 005 771 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-2107)**

Il est proposé :

1° que la Ville appuie le Partenariat pour du Logement Abordable Novateur dans la réalisation du projet de développement immobilier de logements sur le lot 2 005 771 du cadastre du Québec, comportant notamment des hauteurs de bâtiments et des paramètres de densité d'occupation du sol plus élevés que ceux autorisés à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

2° que la Ville s'engage à assurer un traitement diligent du dossier auprès des instances décisionnelles concernées, dans les meilleurs délais dont elle dispose et selon les modalités suivantes :

2.1° soumettre au conseil la demande de l'organisme en vue de l'adoption d'une résolution autorisant la réalisation du projet immobilier visant la construction des logements à but non lucratif, en vertu des dispositions de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, L.Q. 2024, c. 2, proposant un encadrement réglementaire propre au projet et conformément aux balises adoptées par la Ville à cet effet;

2.2° l'autorisation accordée dans la résolution au paragraphe 1° devra être conditionnelle au maintien du caractère à but non lucratif des logements qui seront ainsi construits et à ce titre, la résolution pourra notamment être conditionnelle à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité qui établit des règles permettant d'assurer, pour la durée qu'elle détermine, le caractère à but non lucratif des logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.12

DEMANDE D'INSCRIPTION DE BÂTIMENTS RÉPERTORIÉS PAR LA VILLE DE LONGUEUIL À L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES PRÉSENTANT UNE VALEUR PATRIMONIALE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-2134)

RETIRÉ

CO-251209-8.13

APPROBATION D'UN BAIL POUR LA LOCATION DE LOCAUX DU CENTRE PIERRE-ET-BERNARD-LUCAS (SD-2025-1818)

Il est proposé d'approuver le bail avec Espace MAM pour la location des locaux B1, B2, B3, B4 et B10 du Centre Pierre-et-Bernard-Lucas, situé au 2060, rue Holmes, pour la période du 10 février 2026 au 9 février 2029, et pour un loyer annuel de 2 098 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.14

APPROBATION D'UNE CONVENTION CONCERNANT L'EXPLOITATION DU TERRAIN DU GOLF MUNICIPAL LE PARCOURS DU CERF ET DU PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER (SD-2025-2224)

Il est proposé d'approuver une convention avec la Société Rive et Parcs de Longueuil concernant l'exploitation du terrain du golf municipal Le Parcours du Cerf et du port de plaisance Réal-Bouvier, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 910 000 \$, comprenant les taxes, le cas échéant, conditionnellement à la disponibilité des crédits et sur réception

par la Ville des états financiers vérifiés pour l'année 2025 ainsi que du rapport de reddition de compte de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.15

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CONVENTION DE BAIL POUR L'USAGE DE L'ÉGLISE SAINT-MAXIME (SD-2025-1397)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Centre communautaire Saint-Maxime concernant les modalités de location et d'utilisation de la salle communautaire et de certains locaux du centre situé au 158, rue Charron, et établissant les conditions et les modalités de l'aide financière accordée en vertu de la résolution CO-240820-4.7, pour une période de 10 ans débutant le 10 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CHALET FONROUGE ET DE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1947)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Maison de Quartier Fonrouge inc. concernant la gestion du chalet Fonrouge, au 301, rue Cuvillier Est, et le prêt de locaux pour son programme de loisirs et pour la réalisation d'un camp de jour, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 14 216 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.17

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CHALET BELLERIVE ET DE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1829)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Rendez-vous Bellerive inc., concernant la gestion du chalet Bellerive, situé au 845, rue Maple, ainsi que le prêt de locaux, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.18

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION ET DE LA MAISON DE LA FAMILLE LE CAVALIER AINSI QUE LE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1916)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Le Centre Communautaire Le Trait d'Union, concernant la gestion du centre communautaire Le trait d'Union, situé au 3100, rue Mousseau et de la Maison de la Famille le Cavalier, situé au 2027, rue Daniel, le prêt de locaux pour son programme de loisirs et pour la réalisation d'un camp de jour, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 383 173 \$ comprenant

les taxes, le cas échéant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.19

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE VIE DE QUARTIER NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE (SD-2025-1956)

Il est proposé d'approuver l'entente avec La Croisée de Longueuil inc., concernant la gestion du Centre Vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde, situé au 1230, rue Green, ainsi que le prêt de locaux pour sa programmation en loisirs, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 106 644 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.20

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE DE VIE DE QUARTIER LIONEL-GROULX ET DE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1743)

Il est proposé d'approuver l'entente avec La maison Tremplin de Longueuil, concernant la gestion du Centre de vie de quartier Lionel-Groulx, situé au 267, rue Toulouse, ainsi que le prêt de locaux, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 52 630 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.21

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE SÉNÉCHAL ET DE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1731)

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Maison de la Famille LeMoyne, concernant la gestion du Centre Sénéchal, situé au 1882, rue Saint-Georges, ainsi que le prêt de locaux, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 42 846 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.22

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE L'ATRIUM SITUÉ AU 150 PLACE CHARLES-LEMOYNE (SD-2025-1967)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Agrégat concernant l'usage de l'Atrium, situé au 150 Place Charles-LeMoyne, pour ses besoins administratifs et la réalisation de ses activités, laquelle prévoit notamment

le versement d'une aide financière de 6 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période prenant fin le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.23

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DES CHALETS CARILLON ET JEAN-DE-LALANDE ET DE PRÊT DE LOCAUX (SD-2025-1842)

RETIRÉ

CO-251209-8.24

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 1 MODIFIANT L'ENTENTE RÉCIPROQUE D'UTILISATION DES LOCAUX (SD-2025-2038)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente réciproque d'utilisation des locaux, intervenue avec Le Collège Français (1965) inc., lequel a notamment pour objet de prolonger la période de l'entente jusqu'au 9 juillet 2043, soit jusqu'à la fin de l'Emphytéose, tel que renouvelé, et de modifier la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.25

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU PROJET À LA RECHERCHE-ACTION MARCHER POUR SE DÉPLACER, BIENFAIT ET DÉFIS POUR NOS AÎNÉS (MABIDA) (SD-2025-1624)

Il est proposé d'approuver l'entente de collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique pour assurer la continuité du projet à la recherche-action Marcher pour se déplacer, Bienfait et Défis pour nos Aînés (MABIDA), dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés, pour la période prenant fin le 31 mars 2027, laquelle prévoit le versement à la Ville d'une contribution financière d'un montant de 9 000 \$, par l'Institut national de la recherche scientifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-8.26

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2025-2356)

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement imposant des taxes, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2026, sera présenté.

CO-251209-8.27**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1338 IMPOSANT DES TAXES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2025-2356)**

Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1338 imposant des taxes, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2026*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-251209-10.1****ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2025-006 AUX 3130 À 3140, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2025-2161)**

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2025-006 visant la construction d'une habitation multifamiliale, de structure isolée, comportant 6 étages, aux 3130 à 3140, chemin de Chambly, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-10.2**ADOPTION DU PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2025-007 AUX 6400-6406, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2025-1759)**

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2025-007 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 5 étages, aux 6400-6406, chemin de Chambly, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-10.3**IDENTIFICATION DES UNITÉS D'ÉVALUATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57.3 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (SD-2025-2193)**

Il est proposé d'identifier, au rôle d'évaluation foncière en vigueur au 1^{er} janvier 2026, les unités d'évaluation qui comprennent une terre à vocation agricole exploitable, mais non exploitée, conformément à l'article 57.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-251209-12.1****DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2025-1922)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Longueuil, jusqu'à remplacement ou renouvellement de leurs nominations :

- 1° Khadidja Chougui, usager des services adaptés aux besoins des personnes handicapées;
- 2° Nick Kaminaris, usager des services de transport en commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.2**MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-2054)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° de modifier, à compter du 14 décembre 2025, la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de l'agglomération de

Longueuil, selon l'organigramme proposé, joint au sommaire décisionnel SD-2025-2054;

2° d'approuver en conséquence l'organigramme du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;

3° d'autoriser la directrice des ressources humaines à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.3

AUTORISATION D'UN REMBOURSEMENT À LA VILLE DE BROSSARD (SD-2025-1519)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le remboursement d'un montant de 170 823,48 \$, taxes nettes, à la Ville de Brossard, pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm, située sur le boulevard Marie-Victorin, dans la bretelle de l'autoroute 10 Nord, direction La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.4

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 (SD-2025-1984)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 1^{er} octobre 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 160 518,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.5**AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2025 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2025-2145)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2025 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs au titre de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, ceux au titre des avantages sociaux futurs ainsi que ceux reliés aux règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.6**APPUI D'UN PROJET IMMOBILIER DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE LOT 6 602 263 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-2149)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'appuyer, auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, le projet de l'organisme Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), relatif à la construction de logements sociaux, situés sur le lot 6 602 263 du cadastre du Québec, à Saint-Bruno-de-Montarville, selon la recommandation CH-2025-004 de la Commission de l'habitation et du logement social, tenue le 12 septembre 2025;

2° d'autoriser le versement, à l'organisme SOLIDES, d'une contribution financière maximale de 20 % des coûts de réalisation reconnus du projet dans le cadre du programme du fonds fiscalisé de l'Initiative logement abordable Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.7**AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2025-1843)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente de biens appartenant à la Ville, inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1843, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0177 POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE DE QUATRE SYSTÈMES DE MISE EN SOLUTION DE POLYMÈRE EN POUDRE (SD-2025-1817)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0177 pour la fourniture, la livraison et la mise en service de quatre systèmes de mise en solution de polymère en poudre, au plus bas soumissionnaire conforme, CON-V-AIR inc., pour un montant estimé à 249 523,34 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.9

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0267 POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE MUNI D'UN FOURGON (SD-2025-2106)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0267 pour l'achat d'un véhicule utilitaire muni d'un fourgon pour la Direction de la gestion des eaux, au plus bas soumissionnaire conforme, 9081-0060 Québec inc., faisant affaires sous le nom Fourgons Élite, pour un montant de 183 001,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0294 POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DES COLS BLEUS (SD-2025-2005)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0294 pour la fourniture de vêtements des cols bleus, incluant une plateforme informatisée de gestion de pointage et de commandes, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, 2786133 Canada inc., faisant affaires sous le nom L'Équipeur, pour un montant de 446 379,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.11**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0296 POUR LE REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR ET DU RÉSERVOIR DE LA TOUR D'EAU DE L'HÔTEL DE VILLE (SD-2025-1934)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0296 pour le remplacement du refroidisseur et du réservoir de la tour d'eau de l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe M.E.A.S. inc., pour un montant de 976 172,24 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.12**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0315 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HYPOCHLORITE DE SODIUM (SD-2025-2122)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0315 la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire

conforme, UBA inc., pour un montant estimé à 2 144 971,30 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0317 POUR L'INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2025-2110)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0317 pour l'inspection des dispositifs antirefoulement de divers bâtiments municipaux, pour une période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération inc., pour un montant de 139 759,66 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0335 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GROUPES ÉLECTROGÈNES ET MOTOPOMPES STATIONNAIRES (SD-2025-2076)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0335 pour l'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, LM 1947 inc., pour un montant de 757 888,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0359 POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION AVANCÉE DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE (SD-2025-2182)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0359 pour le nettoyage et l'inspection avancée des vêtements de protection individuelle pour la lutte contre l'incendie, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Isotech Instrumentation inc., pour un montant estimé à 254 142,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0375 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE D'EAU (CONTRAT 2) (SD-2025-2148)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0375 pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eau (contrat 2), pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaires sous le nom 005-Eurofins Environex, pour un montant estimé à 447 377,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.17

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0390 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL RAO (SD-2025-2022)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0390 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel RAO, incluant tous les modules reliés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, à Solutions Emergensys inc., pour un montant de 387 729,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 22 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.18**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET QUAND INTERVENTION RIME AVEC DIVERSITÉ : COMMUNAUTÉS INCLUSIVES SANS DISCRIMINATION ET RACISME (SD-2025-2057)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente d'aide financière intervenue avec Vision Inter-Cultures pour la mise en œuvre du projet *Quand intervention rime avec diversité : Communautés inclusives sans discrimination et racisme*, lequel a pour objet d'octroyer un soutien financier additionnel d'un montant de 15 000 \$ et d'autoriser l'appropriation de ce montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.19**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE D'UN POLICIER DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE ET DE DÉVELOPPEMENT (SD-2025-1988)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un policier dans le cadre d'un programme d'échange et de développement, pour la période du 3 novembre au 19 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ADHÉSION AU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SIGAT) ET DE LA LICENCE COMMUNE DE DROIT D'AUTEUR (SD-2025-2051)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT), pour une période de trois ans, renouvelable;

2° d'approuver l'entente avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts concernant la licence commune de droit d'auteur pour l'utilisation finale de l'information géographique gouvernementale;

3° de désigner la chef de la Division géospatial de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme à titre de pilote du SIGAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.21

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL RELATIVES AUX CRIMES CONTRE LES ANIMAUX (SD-2025-2077)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) concernant l'application des dispositions du *Code criminel* relatives aux crimes contre les animaux, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.22

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (SD-2025-2064)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° nommer les personnes suivantes, membres du Comité consultatif agricole, pour une période de quatre ans :

1.1° Jonathan Tabarah, conseiller municipal de la Ville de Longueuil;

1.2° Anne Barabé, conseillère municipale de la Ville de Boucherville;

1.3° Serge Charron, représentant citoyen;

1.4° Jean-Guy Jodoin, représentant producteur agricole;

- 1.5° Thierry Kobloth, représentant producteur agricole;
- 1.6° Patrick Van Velzen, représentant producteur agricole;

2° désigner Jonathan Tabarah, président du Comité consultatif agricole, pour une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.23

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SD-2025-2258)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du surplus non affecté apparaissant sur la liste du 18 novembre 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 490 874 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.24

APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE (SD-2025-1996)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le contrat de travail à intervenir avec Gaby Jodoin, directeur général, pour une période de trois ans, soit du 11 décembre 2025 au 31 décembre 2028, lequel prévoit une période de transition et d'accompagnement du 20 octobre au 31 décembre 2028, afin d'assurer la continuité et le transfert harmonieux des dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.25

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0409 POUR L'ABONNEMENT, LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME GUIDE TI (SD-2025-2218)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0409 pour l'abonnement, le support et l'entretien du système Guide TI, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, à COGEP inc., pour un montant de 453 927,05 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.26

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0420 POUR LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME ACCÈSCITÉ ÉVALUATION (SD-2025-2213)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0420 pour le support et l'entretien du système AccèsCité Évaluation, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, à PG Solutions inc., pour un montant de 2 980 507,27 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 15 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.27

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0448 POUR LES LICENCES, LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DU LOGICIEL SOFE (SD-2025-2228)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0448 pour les licences, le support et l'entretien du logiciel SOFE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, à SIGMA-RH Solutions inc., pour un montant de 292 376,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 14 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.28**MODIFICATION AU CONTRAT APP-15-132 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE POUR LE SERVICE DE POLICE ET LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (OPTION B) (SD-2025-2205)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la modification au contrat APP-15-132 pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication numérique pour le service de police et le service de sécurité incendie (option B), octroyé à Bell Mobilité inc., requise afin de prolonger la durée de ce contrat de six mois, sans augmentation de la valeur actuelle du contrat. Le coût du service pour cette période est estimé à 312 891,61 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.29**MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE ALLÉE (SD-2025-1553)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la modification au contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée, octroyé à Les Services Exp inc., pour un montant estimé de 120 303,22 \$, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-1553.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.30**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0295 POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE ET DE TRANSPORT SPÉCIALISÉ (EQ-25-08) (SD-2025-2153)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0295 pour des services de remorquage et de transport spécialisé (EQ-25-08),

pour une période prenant fin le 30 novembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Remorquage Groupe Laberge inc., pour un montant de 700 973,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.31

**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0373 POUR L'ENTRETIEN
SANITAIRE DES LOCAUX DE LA COUR MUNICIPALE (SD-2025-2234)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0373 pour l'entretien sanitaire des locaux de la cour municipale, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant de 336 043,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.32

**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-24-010
POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX (SD-2025-2178)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 397 511,85 \$, taxes comprises, au contrat APP-24-010 pour la collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux, adjugé à GFL Environmental Services inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-2178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.33

**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES
FRAIS DE GESTION 2025-2026 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE
(SD-2025-2261)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant le versement d'une aide financière de 123 090 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la participation de la Ville aux travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, pour le territoire de l'agglomération de Longueuil, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.34

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'AJOUT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LA LIGNE 284 DESSERVANT LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2025-2186)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la demande de la Ville de Boucherville de poursuivre, pour l'année 2026, le service de transport collectif sur la ligne 284, communément appelé le midibus électrique;

2° d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant la Ville de Boucherville, pour l'année 2026, et le financement complet par la Ville de Longueuil des coûts d'exploitation de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.35

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL-3) (SD-2025-2204)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec Habitations communautaires Longueuil concernant les modalités de versement d'une contribution financière de la Ville, d'un montant maximal de 3 451 179 \$, taxes comprises, le cas

échéant, pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour une population ayant vécu ou susceptible de vivre des situations d'itinérance, soit le projet Un toit pour tous, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3), pour une période prenant fin le 1^{er} janvier 2046;

2° de désigner M. Sylvain Lambert, chef de la Division des programmes à titre de personne responsable habilitée à traiter les documents requis pour l'administration de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.36

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA PRESTATION DE SERVICES AUPRÈS DES CITOYENNES ET CITOYENS EN SITUATION D'ITINÉRANCE (SD-2025-1969)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec La Halte du coin et Abri de la Rive-Sud pour la prestation de services auprès des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance durant la saison hivernale 2025-2026, pour la période du 10 novembre 2025 au 25 avril 2026, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de la part de la Ville, d'un montant de 336 673 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.37

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉSEAU ACCÈS PME (SD-2025-2253)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver la convention de subvention avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin de déterminer les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour le financement des ressources dédiées au programme *Réseau accès PME*, pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

2° de déléguer à Développement économique de l'agglomération de Longueuil la mise en œuvre de cette convention de subvention ainsi que l'affectation des ressources qui y sont dédiées;

3° d'approuver le Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 de Développement économique de l'agglomération de Longueuil, joint au sommaire décisionnel SD-2025-2253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251209-12.38

PROLONGATION DE L'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE À LA CHAIRE INDUSTRIELLE EN EAU POTABLE (SD-2025-2196)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de se prévaloir de l'article 5.3 de l'entente intervenue avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal dans le cadre du programme de recherche à la Chaire industrielle en eau potable et de prolonger celle-ci sans contribution additionnelle, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 30, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-251209-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-251209-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-251209-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Affine Lwalalika

Sophie Deslauriers